



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9258^e séance

Lundi 13 février 2023, à 10 heures

New York

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M. Ishikane
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Les enfants et les conflits armés

Prévention

Lettre datée du 2 février 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/80)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les enfants et les conflits armés

Prévention

Lettre datée du 2 février 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/80)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ; M^{me} Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, et M^{me} Divina.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/80, qui contient le texte d'une lettre datée du 2 février 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gamba de Potgieter.

M^{me} Gamba de Potgieter (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance d'information, en temps opportun, sur la prévention des violations contre les enfants dans les situations de conflit armé. Au vu des 25 situations qui font l'objet d'un suivi dans le cadre du programme des Nations Unies sur la question des enfants et des conflits armés, dont une région, la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, telles qu'envisagées dans la résolution 2427 (2018), n'ont jamais été aussi pertinentes ou urgentes. Je félicite Malte de nous donner un cadre dans lequel nous pouvons examiner la mise en œuvre de ce programme.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale la semaine dernière, le Secrétaire général a indiqué qu'il faut envisager le continuum de la paix dans sa globalité, cerner les causes profondes des conflits et, pour reprendre ses propos, :

« investir dans la prévention pour éviter les conflits, se concentrer sur la réconciliation, faire

avancer la consolidation de la paix et faire participer beaucoup plus largement les femmes et les jeunes ». (A/77/PV.58).

Chaque année, dans cette salle, je présente son rapport annuel sur les enfants et les conflits armés. Les données recueillies par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information reflètent les tendances des violations, qui restent à un niveau outrageusement élevé. En 2021, l'année précédente, l'Organisation des Nations Unies a confirmé près de 24 000 violations graves commises contre des enfants. Parmi ces violations, ce sont le meurtre, les atteintes à l'intégrité physique, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants qui sont les plus nombreux, suivis par les refus d'accès humanitaire et les enlèvements. Les données déjà recueillies dans le cadre de l'élaboration de notre prochain rapport pour 2022 montrent que ces tendances se poursuivent.

Le recensement et la vérification des violations et des atteintes représentent une première étape critique pour comprendre la situation des enfants touchés par des conflits armés sur le terrain. Cependant, face à des cycles continus de violence et de conflits qui ne font que gagner en intensité, en fréquence et en complexité, nous sommes de plus en plus conscients que la compréhension et l'identification des risques préexistants pour les enfants et de leurs vulnérabilités seront essentielles pour les protéger et prévenir les violations de leurs droits une fois qu'un conflit éclate. Les années d'expérience de nos partenaires en matière de programmes de réintégration, et nos propres recherches, montrent que les enfants les plus vulnérables face aux violations graves, une fois que le conflit ou la situation d'urgence survient, sont ceux qui, entre autres facteurs de risque, n'ont pas d'éducation ou de moyens de subsistance, sont dans des situations de pauvreté et de déplacement, ou ont un handicap. Ces enfants sont donc davantage exposés au recrutement ou ré-enrôlement par des groupes armés ainsi qu'à d'autres risques, comme celui de la violence fondée sur le genre en temps de guerre.

De la même manière, lorsque nous recensons les enfants auxquels on fait traverser des frontières ainsi que ceux qui sont victimes de la traite à partir de ou à travers des situations de conflit, notre compte rendu de ces événements manquerait de rigueur si nous ne garantissons pas le suivi et le traitement des risques particuliers auxquels ils sont confrontés. L'évaluation des risques et des vulnérabilités devrait comprendre, à titre d'exemple, l'analyse systématique des données par le biais d'une approche croisée des questions de genre afin d'obtenir une compréhension plus complète et plus

spécifique au contexte des facteurs qui contribuent aux risques et aux vulnérabilités auxquels sont confrontés les garçons ainsi que les filles en termes de violence sexuelle liée aux conflits, notamment les stéréotypes fondés sur le genre et les normes socioculturelles. Il conviendrait également de prendre en considération d'autres circonstances, telles que l'âge, le handicap et le déplacement, en tant que facteurs susceptibles d'exposer les enfants à un risque plus élevé de devenir la cible de violations graves par les parties à un conflit. Toute personne âgée de moins de 18 ans doit être reconnue comme un enfant, car les enfants ont droit à une protection spéciale en vertu du droit international des droits de l'homme, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant. Traiter durablement la situation des enfants déjà confrontés à d'autres formes de violence et d'atteintes et lutter de manière adéquate contre les principaux facteurs de recrutement nous aident à briser le cycle d'éclatement et de reprise des conflits. Il faut pour cela investir dans une réponse à long terme qui s'attaque aux causes profondes des conflits.

Que pouvons-nous faire à l'avenir ? Le programme des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés dispose d'une multitude d'outils et d'initiatives robustes développés à différents niveaux pour protéger les enfants des violations graves dans les situations faisant l'objet d'un suivi par ce programme. Son point fort repose sur le dialogue établi avec les parties aux conflits, des centaines d'engagements, dont 41 plans d'action, ayant été mis en place depuis le début du programme par des parties belligérantes pour mieux protéger les enfants. Récemment, ce programme a également eu pour objectif de favoriser la prévention, renforcée par l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2427 (2018), et a élaboré des plans de prévention conjoints avec les gouvernements concernés par les situations inscrites à notre ordre du jour, en plus des plans d'action et autres accords concrets et assortis d'échéances. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité nous donne l'occasion de mettre l'accent sur la résolution 2427 (2018) et sur l'importance de prévoir un appui et des capacités pour sa mise en œuvre et son opérationnalisation de manière plus approfondie et urgente. Des plans de prévention ont été élaborés aux Philippines, et nous travaillons avec la République centrafricaine, la Colombie, le Mali et le Soudan afin de définir davantage d'engagements en matière de prévention. Je me dois par ailleurs de signaler que nos plans d'action existants au Soudan du Sud et au Yémen comprennent des éléments de prévention. Je tiens également à souligner le travail que nous avons effectué avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine et la Ligue des États

arabes, avec lesquelles nous entretenons une coopération étendue. Ces organisations régionales œuvrent avec leurs États membres pour promouvoir la protection de l'enfance dans le cadre de leurs propres processus et pour faire progresser la prévention des violations graves commises contre les enfants.

Il convient de mentionner que 172 États parties ont ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Les Principes de Paris, les Principes de Vancouver et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ont chacun été approuvés par plus de 100 États Membres, ce qui représente un autre engagement fort en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés. Toutes ces initiatives contribuent à la protection des enfants et à la prévention des violations graves. Mais il faut aller plus loin. Il est possible d'élaborer des stratégies ou des approches communes de la prévention au niveau national ainsi qu'aux niveaux sous-régional et régional, et les gouvernements désireux de s'engager dans cette voie devraient être dotés des capacités suffisantes pour ce faire. Il s'agit notamment d'échanger les meilleures pratiques en matière de partage d'informations, de renforcement des capacités et de suivi en ce qui concerne les engagements existants en matière de protection et de prévention, dont les résolutions du Conseil de sécurité. Cela pourrait également inclure une cartographie coordonnée des vulnérabilités sur le terrain, en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies dans les pays ou régions où de telles situations existent, éventuellement grâce à des compétences pouvant être déployées. Idéalement, les capacités et l'expertise de l'ONU en matière de protection de l'enfance devraient être mises à profit pour appuyer cet effort.

C'est pour cela que mon bureau et moi-même avons renforcé notre partenariat avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ainsi qu'avec son bureau pour mieux faire face au continuum de la violence et anticiper les risques avant, pendant et après les conflits afin de couvrir l'ensemble du cycle du conflit. Nous nous engageons à mieux comprendre et à mieux communiquer à l'extérieur les liens fondamentaux entre les deux programmes à l'avenir, notamment entre les alertes précoces et les incidents de violations et d'atteintes contre les enfants, en maintenant les enfants et leurs voix au centre de cette action. Le lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement couvre à la fois la prévention, la protection, la consolidation de la paix et la reconstruction après un conflit, et il doit être mieux compris.

Pour conclure, en octobre 2022, lors de la présentation de mon rapport annuel à la Troisième Commission, j'ai appelé cette dernière à rassembler tous les outils et initiatives existants relatifs aux enfants et aux conflits armés dans un cadre international global permettant d'unifier les éléments de ce programme avec l'objectif de mieux protéger les enfants et de mieux prévenir les violations commises contre eux. J'espère que mon appel sera entendu, car il est plus évident que jamais que la meilleure manière de protéger les enfants est d'empêcher que les violations ne se produisent. Cela signifie notamment améliorer la réintégration des enfants et trouver des solutions durables pour la paix, auxquelles les enfants eux-mêmes contribuent. Alors que le Conseil de sécurité s'attelle à cette tâche, nous nous tenons prêts à appuyer les travaux de ses membres à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gamba de Potgieter de son exposé.

Je donne à présent la parole à M^{me} Maalla M'jid.

M^{me} Maalla M'jid (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invitée aujourd'hui et je salue l'attachement de votre pays à promouvoir des normes plus élevées pour la protection de tous les enfants. Les efforts déployés par Malte en faveur d'une meilleure compréhension du continuum de la violence avant, pendant et après les conflits auxquels des millions d'enfants sont confrontés dans le monde, ainsi que de l'importance de mettre davantage l'accent sur la prévention ne pourraient être plus opportuns, comme mon amie, M^{me} Gamba de Potgieter, vient de le souligner.

Arrêtons-nous un instant et examinons les multiples crises qui ont une incidence sur la vie et le bien-être des enfants dans le monde entier, avec et à travers leurs yeux. Au niveau mondial, comme les membres du Conseil le savent, plusieurs millions d'enfants vivent dans des zones de conflit. Les conflits restent le principal moteur des problèmes de protection dans le monde et une menace majeure pour la vie, la sécurité et le bien-être des enfants, et sont donc à juste titre l'affaire de tous. Les conflits se superposent souvent à d'autres crises, telles que les crises climatique et financière, et ils amplifient les inégalités sociales préexistantes, la pauvreté, la faim et la discrimination, exacerbant encore les risques et les effets de la violence sur les enfants. Des millions d'enfants ont été contraints de quitter leur foyer en raison de conflits, de la violence et d'autres crises.

Les enfants déjà vulnérables avant un conflit, les enfants vivant dans des zones de conflit et les enfants fuyant les conflits à l'intérieur d'un pays ou d'un pays à l'autre sont en première ligne. Le champ de leurs

vulnérabilités est vaste et, comme l'a souligné la Représentante spéciale, M^{me} Gamba de Potgieter, il s'agit notamment d'enfants vivant dans des zones pauvres et reculées, de filles, d'enfants privés de soins familiaux, d'enfants placés en détention ou en institution, d'enfants vivant dans la rue, d'enfants issus de minorités, d'enfants handicapés, et d'enfants migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides. Ils sont souvent confrontés à une série de violences qui revêtent de multiples formes, souvent intriquées, telles que les enlèvements, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la violence fondée sur le genre, le travail forcé, la traite, le trafic, le mariage d'enfants, l'enrôlement dans des groupes armés et criminels, et la privation de liberté.

Dans toutes ces situations, les enfants perdent l'accès à des services essentiels de santé, d'éducation et de protection. Leurs besoins en matière de développement, de santé mentale et de soutien psychosocial sont souvent négligés, ce qui peut avoir des conséquences toute leur vie durant. Les enfants qui ne jouent aucun rôle dans les conflits souffrent le plus de leurs conséquences, mais ce n'est pas une fatalité. La prévention des six violations graves et de leurs formes de violence étroitement liées est possible tout au long d'un conflit si, premièrement, les risques et les vulnérabilités préexistants des enfants sont détectés et dûment traités avant que le conflit n'éclate ; si, deuxièmement, les normes de protection les plus élevées, y compris l'accès à l'aide humanitaire et le soutien aux enfants et aux personnes en ayant la charge, sont respectées par toutes les parties au conflit ; et si, troisièmement, on leur apporte systématiquement un soutien et des ressources pour les aider à reconstruire leur vie après le conflit.

Comme le montre la séance d'information d'aujourd'hui, je suis convaincue que tous les membres du Conseil ressentent l'urgence de remédier aux risques et aux conséquences de ce continuum de violences avant, pendant et après un conflit, ce qui ouvre la voie à la prévention. Ce n'est qu'en investissant dans des systèmes nationaux intégrés de protection des enfants que nous pourrions garantir des mesures de prévention efficaces et énergiques. C'est pourquoi la coopération solide et l'étroite coordination mises en place avec ma collègue, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et avec tous les organismes et programmes des Nations Unies, y compris dans les contextes de crise humanitaire, sont essentielles et continuent de démontrer qu'il faut traiter les complexités du continuum de violences, tout en examinant, en étroite collaboration, l'ensemble des facteurs. Je voudrais partager avec les membres du Conseil quelques réflexions et mesures concrètes de prévention.

Premièrement, il est fondamental de comprendre et d'identifier qui sont les enfants vulnérables et où ils vivent. Cela signifie qu'il faut assurer la détection précoce des enfants les plus vulnérables et des personnes qui en ont la charge en mettant en place des systèmes centralisés de gestion de l'information dans les pays afin de connaître le nombre exact d'enfants en situation de vulnérabilité, ainsi que des systèmes d'alerte rapide pour les enfants en situation d'urgence et des campagnes de sensibilisation. Il est aussi indispensable de fournir des informations, dans des termes compréhensibles par les enfants, sur les services d'appui disponibles, tels que les lignes d'assistance téléphonique, les couloirs et espaces sécurisés et les services de regroupement familial.

Deuxièmement, il est primordial de garantir un accès facile à l'aide humanitaire et au soutien pour tous les enfants, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables. Il convient de mettre en place des programmes humanitaires multisectoriels durables afin de réduire les facteurs de risque et de renforcer les facteurs de protection susceptibles d'accroître la résilience des enfants, des familles et de leurs communautés face aux effets néfastes des conflits. Cela signifie qu'il faut appuyer le développement de services intégrés, notamment en matière d'éducation, de santé, de soutien mental et psychosocial, de protection sociale, d'abris sûrs, de mécanismes de protection des enfants et de justice.

Troisièmement, les déplacements forcés dus aux conflits augmentent les risques d'enlèvement, de traite et de disparition d'enfants. Pour prévenir ces crimes, il faut impérativement renforcer la coopération transfrontière, ce qui implique une gestion des frontières adaptée aux enfants, l'échange rapide d'informations et l'enregistrement, l'orientation et le suivi appropriés des enfants non accompagnés ou séparés. Il faut mettre en place des systèmes de données transfrontières préconçus qui peuvent être réactivés dans des situations de crise. Cette coopération permettra de mieux amener les auteurs de violations, y compris les trafiquants, à répondre de leurs actes grâce à l'amélioration des capacités en matière d'enquêtes criminelles et d'entraide judiciaire.

Quatrièmement, toutes les mesures de protection des enfants doivent être étayées et façonnées par les expériences des enfants, car ce sont eux qui savent le mieux où les systèmes leur ont fait le plus défaut. Les enfants touchés par les conflits ont déjà agi en fournissant un soutien par les pairs, en promouvant la paix et la consolidation de la paix, et en prévenant la radicalisation. Au Yémen, les enfants ont demandé la paix de manière

pacifique. En Syrie et en Ukraine, des filles ont partagé leurs histoires avec le monde pour promouvoir la paix. En Afghanistan, elles ont fait la promotion de la paix grâce à l'art et à l'écriture. En Afrique et en Amérique latine, de jeunes leaders ont participé activement à la consolidation de la paix. Ce ne sont là que quelques exemples.

Dans le cadre de mon mandat, je collabore avec tous les États Membres de l'ONU en leur fournissant des outils et en appuyant les initiatives visant à prévenir les risques et à détecter rapidement les facteurs de violence. Au cours des deux dernières années, nous avons collaboré avec plus de 80 États Membres dans le cadre de leurs processus d'auto-évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des engagements qu'ils ont pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en lien avec l'ensemble des objectifs de développement durable pour mettre fin à la violence contre les enfants dans tous les contextes, y compris les zones de conflit. Cela montre clairement que les trois piliers interdépendants que sont le développement, la paix et la sécurité, et les droits humains constituent l'essence même des travaux de l'Organisation.

Lors de toutes les visites de pays que j'ai effectuées l'année dernière en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et aux Caraïbes, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, j'ai recensé, avec mes partenaires, les différents niveaux de vulnérabilité et les moyens de garantir une détection précoce et des interventions rapides. Par l'intermédiaire de mon bureau, nous avons également fourni des conseils au système des Nations Unies et aux États pour garantir la mobilisation et la participation des enfants, notamment en partageant les initiatives menées par les enfants et en mettant en relation les enfants de différents pays et régions.

La Représentante spéciale, M^{me} Gamba de Potgieter, et moi-même sommes très heureuses d'avoir facilité aujourd'hui un échange d'expériences avec M^{me} Divina, du Cameroun. Le renforcement de la participation des enfants, garçons et filles, à la prise de décision, ainsi que l'adoption de politiques à long terme visant à répondre à leurs aspirations et à leurs besoins, sont essentiels à la pérennisation de la paix. Notre récent plaidoyer conjoint sur la protection des droits des enfants en déplacement en temps de crise avec l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a été salué comme une initiative permettant d'orienter les efforts dans ce sens.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer ma volonté de continuer de travailler en étroite collaboration avec la Représentante spéciale, M^{me} Gamba de Potgieter, et tous mes homologues de l'ONU afin de fournir un soutien et des conseils techniques conjoints, de partager les pratiques, de mener des missions conjointes dans les pays et de tenir des dialogues politiques pour aider les États Membres dans leurs efforts de prévention de la violence contre les enfants et de protection de tous les enfants tout au long des conflits, sans laisser aucun enfant de côté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Maalla M'jid de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Divina.

M^{me} Divina (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier le Dieu Tout-Puissant de ce merveilleux moment ainsi que Malte d'avoir organisé cette importante discussion au Conseil de sécurité et de m'avoir donné l'occasion de représenter la société civile et les enfants à cette séance d'information. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants.

Je m'appelle Divina Maloum. J'ai 18 ans et je suis une artisane de la paix primée originaire du Cameroun, qui se consacre à la prévention, aux droits des enfants et aux questions de genre. J'ai commencé ma carrière de jeune militante à l'âge de 14 ans, lorsque j'ai créé une organisation qui était composée à l'époque de 100 enfants, tous acteurs du changement. Depuis, l'organisation mobilise au moins 5 000 enfants chaque année, qui participent à des activités de consolidation de la paix. Aujourd'hui, des guerres et des conflits armés à travers le monde continuent d'entraver la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En Afrique et au Moyen-Orient, le contexte sociopolitique est caractérisé par une escalade de l'insécurité et des actes de violence perpétrés par des groupes armés, dont certains ont été désignés comme des groupes terroristes par l'ONU. De nombreux enfants ont été forcés de fuir. En Afrique, ils sont utilisés comme combattants, cuisiniers et pour localiser les champs de mines.

Mon pays, le Cameroun, est en proie à de nombreux conflits et il est touché par des niveaux croissants de violence et d'insécurité. Aujourd'hui, à travers le monde, les conflits ont d'énormes conséquences sur les droits humains, et plus particulièrement sur les droits

des enfants, des filles et des femmes. Comme je viens de l'indiquer, en Afrique, des milliers d'enfants et de jeunes ont été utilisés par la force comme combattants, messagers et cuisiniers et pour localiser les champs de mines, et certains ont même été utilisés comme boucliers humains. Les filles et les femmes sont particulièrement visées à des fins infâmes et servent d'esclaves sexuelles à des chefs de forces armées ou de groupes armés.

Après avoir vécu cette situation terrible, j'ai décidé de prendre le taureau par les cornes. Pour répondre aux besoins de ces enfants, j'ai créé en 2015 Children for Peace, un mouvement dirigé par des enfants et des filles et qui est actif au Cameroun et dans plusieurs pays africains, dans des systèmes culturels complexes et dans des zones touchées, afin de démocratiser la sphère publique pour une gouvernance inclusive et une plus grande participation politique et économique des enfants dans les espaces publics.

Children for Peace est actif dans différentes zones et régions du Cameroun, et compte une centaine de membres permanents volontaires. Notre stratégie s'appuie sur l'art, le renforcement des capacités, la mise en service de clubs pour la paix, les documentaires, le mentorat, la sensibilisation, l'assistance psychosociale et même la conception de logiciels.

Avec Children for Peace, nous avons mis en œuvre plusieurs projets, dont une initiative phare, Silence the Guns, lancée en 2019. Il s'agit d'un projet intégré de participation citoyenne mené par des filles, visant à promouvoir une Afrique sans conflit en mobilisant toutes les parties prenantes pour contribuer à la défense des droits de l'enfant et à un développement socioéconomique efficace, ainsi qu'à la consolidation de la paix. Grâce à ce projet, les enfants mènent une action positive pour trouver de meilleures solutions aux problèmes liés à la consolidation de la paix, à l'extrémisme violent et aux droits humains. Les enfants, les chefs religieux et traditionnels, les responsables locaux et même les autorités locales collaborent étroitement pour lutter contre la haine, les discours violents et la prolifération illicite des armes.

Mon travail avec Children for Peace a été reconnu et salué, car il donne des résultats. Par le biais de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer auprès des populations, le projet Silence the Guns a permis d'atteindre au moins 5,5 millions de personnes. Il a facilité les mesures d'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de 5 000 enfants qui faisaient partie de groupes armés. J'ai pu constater personnellement

que la stigmatisation des enfants désengagés et des ex-combattants a diminué de 45 % dans les zones ciblées, à l'extrême nord et dans le nord-ouest du pays.

Nous avons également créé 270 clubs pour la paix, qui sont opérationnels dans des écoles, des quartiers, des églises et des mosquées. L'objectif de ces clubs dirigés par des filles est d'aider les enfants à mieux comprendre les questions liées à la consolidation de la paix, aux droits des enfants et à l'équité de genre, et à renforcer leurs capacités en matière de prévention et de règlement des conflits. Dans le cadre de cette initiative, les enfants ont élaboré et mis en œuvre la déclaration des enfants contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

Afin de renforcer la prévention dans le cadre du programme sur les enfants et les conflits armés et d'exploiter pleinement les outils existants pour prévenir les violations graves contre les enfants dans les situations de conflit armé, je voudrais mettre l'accent sur une recommandation spécifique qui va dans le même sens que les efforts de mon organisation : les points de vue des enfants sur la paix.

Pour mieux intégrer les points de vue des enfants sur la paix et élaborer des initiatives et solutions durables, les États doivent encourager la participation des enfants et des jeunes d'identités diverses au processus de cocréation dès le début, afin de mieux comprendre leur contexte et leurs réalités et, au final, de concevoir des programmes plus pertinents, efficaces et inclusifs. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des politiques, les parties prenantes doivent créer un environnement favorable à la participation des jeunes afin que chacun puisse tirer le meilleur parti des possibilités offertes. Par exemple, avant de mettre en œuvre des projets, mon organisation effectue des visites sur le terrain pour distribuer des questionnaires afin de s'assurer que les enfants comprennent vraiment une question spécifique et proposent une solution pour atténuer le problème, voire y mettre fin. Nous veillons à ce que les bénéficiaires soient représentés dans la conceptualisation, la mise en œuvre et le suivi du projet afin qu'ils puissent se l'approprier et pour assurer sa reproductibilité et la pérennité des résultats obtenus.

Faciliter la participation des enfants aux processus de prise de décisions implique également d'éliminer les obstacles techniques et financiers à la participation des jeunes. Personnellement, j'ai eu des difficultés à identifier et à obtenir les financements nécessaires pour intensifier mes travaux et mes actions, soit parce que les gouvernements ne financent pas les organisations dirigées par des enfants ou des filles, soit parce que les

procédures de nombreux bailleurs de fonds sont généralement complexes. En tant qu'Africaine, lorsqu'il s'agit de travailler avec des gouvernements ou de grandes organisations internationales au niveau local et international, j'ai le sentiment que la plupart d'entre eux ne semblent pas prendre les enfants et les jeunes filles au sérieux. Ils ne leur donnent pas toujours la marge de manœuvre nécessaire pour prendre des décisions. Ils préfèrent travailler avec des organisations dirigées par des adultes, qui s'occupent des questions qui concernent les enfants et les filles. Pour mettre fin au cycle de conflits, il faut investir dans les enfants et faciliter leur participation. Les parties prenantes doivent appuyer le développement de plateformes qui donnent la priorité aux perspectives des enfants, notamment leurs expériences, et qui leur permettent de collaborer avec leurs pairs, les jeunes et les jeunes leaders afin qu'ils puissent œuvrer de concert en faveur de la paix et des droits humains et dans le cadre d'initiatives qui donnent la priorité à l'inclusion des enfants dans les processus de paix.

L'éducation est également un élément fondamental pour faciliter la participation des enfants à la prise de décisions. Il faut donc investir dans un enseignement qui promeut la pensée critique, la médiation, la communication et le travail en équipe. Les activités d'éducation et de plaidoyer doivent également cibler les adultes pour les encourager à mieux comprendre les perspectives des enfants et leurs points de vue sur la paix et la sécurité. Il faut aussi déployer des efforts supplémentaires pour donner aux enfants les moyens d'exercer et de revendiquer leurs droits en encourageant et en facilitant leur participation aux mécanismes et processus nationaux, régionaux et internationaux de défense des droits de l'homme.

Les États doivent également renforcer la responsabilité envers les enfants en créant des synergies entre la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres traités et mécanismes : le Conseil des droits de l'homme, les objectifs de développement durable et le programme pour la jeunesse. Nous avons besoin de coalitions pour influencer les discours et les programmes politiques internationaux en mettant en place et en promouvant de nouveaux débats et perspectives sur les droits de l'enfant dans un environnement mondial en mutation. Enfin, les États doivent veiller à ce que la diversité des expériences des enfants en période de conflit, qui peuvent varier en fonction de facteurs tels que le sexe, la race, les compétences, l'orientation sexuelle, l'âge, le milieu socioéconomique et d'autres formes d'exclusion et de marginalisation, soit prise en compte dans l'élaboration des lois, des politiques et des pratiques.

Pour terminer, il ne fait aucun doute que les enfants peuvent jouer un rôle clef dans la consolidation de la paix et plus particulièrement dans la protection de leurs droits, avec ou sans ressources suffisantes. Je suis persuadée que les enfants sont des acteurs essentiels et qu'ils sont capables de jouer un rôle de premier plan dans la transformation de la société.

Voici une phrase qui me parle vraiment : soyez le changement que vous voulez voir dans votre communauté ou dans le monde. En effet, le changement est changement jusqu'à ce qu'il change l'instigateur du changement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Divina de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je voudrais tout d'abord saluer et remercier chaleureusement la Représentante spéciale Gamba de Potgieter et la Représentante spéciale Maalla M'jid de leurs contributions. Je remercie également M^{me} Divina d'avoir partagé son point de vue et de nous avoir incités à faire mieux.

L'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité en 2018 de la résolution 2427 (2018), dont 98 pays se sont portés coauteurs, a montré la place centrale que les enfants occupent dans l'action de l'ONU en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Malte souligne que les cycles de violence ne peuvent être brisés qu'en identifiant et en combattant les risques auxquels les enfants sont confrontés avant qu'un conflit n'éclate. Ces risques comprennent des facteurs systémiques qui augmentent la vulnérabilité, tels que la pauvreté, les déplacements et le manque de protections sociales. Il est souligné dans la résolution 2427 (2018) que les enfants qui sont accusés d'avoir commis des crimes en temps de conflit armé doivent être considérés en premier lieu comme des victimes et insiste sur la nécessité de prêter une attention particulière aux enfants qui sont ou seraient associés à des groupes terroristes.

Le Conseil des droits de l'homme joue également un rôle important en incluant la protection des enfants dans ses résolutions et dans les recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel. Une réponse durable, efficace et coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies est essentielle pour prévenir la traite et les enlèvements transfrontaliers d'enfants et pour protéger les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ou des personnes qui en ont

la charge. À cet égard, nous pensons qu'il faut exploiter les mécanismes existants pour renforcer la surveillance transfrontière et la communication de l'information et pour rapatrier et réintégrer les enfants qui sont capturés ou libérés dans des pays autres que leurs pays d'origine. Les organisations régionales et sous-régionales ont elles aussi un rôle central à jouer.

Nous serions assurément favorables à ce que le Secrétaire général nous communique plus systématiquement des informations sur les indicateurs d'alerte précoce en cas de violations graves contre les enfants en période de conflit armé ainsi que sur les répercussions de ces violations pour la paix et la stabilité régionales. Les approches centrées sur les personnes rescapées doivent également éclairer les efforts déployés en matière de prévention et d'alerte précoce, car les violences sexuelles liées aux conflits font souvent suite à des manifestations de discrimination, des persécutions, des discours de haine et des incitations à la haine en raison du genre ou de l'identité d'un groupe. S'il est vrai que les violences sexuelles liées aux conflits touchent les filles de manière disproportionnée, nous constatons également que la violence sexuelle est utilisée pour cibler les garçons afin de les torturer, de les soumettre et de les émasculer, notamment dans les situations de détention. Il convient de souligner que les garçons représentent plus de 95 % des personnes détenues dans le cadre de conflits. L'instruction et les consignes militaires doivent également répondre aux besoins spécifiques des filles et des garçons.

La participation des enfants à l'identification des risques et vulnérabilités préexistants menant à des violations graves est un principe important. Leurs points de vue sont essentiels pour mieux comprendre le contexte dans lequel les violations se produisent et les conséquences que les conflits et les processus de paix ont sur eux. Malte souligne en outre l'importance que revêt l'égalité d'accès à l'alphabétisation et à une éducation de qualité, qui peuvent contribuer à prévenir les conflits et offrir d'autres perspectives aux enfants. L'éducation est protégée par le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que par des cadres politiques tels que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Paris. Je saisis cette occasion pour encourager tous les États à approuver et à mettre en œuvre ces instruments importants, ainsi que les Principes de Vancouver.

Pour terminer, Malte accueille avec satisfaction la mise en place d'une approche coordonnée entre le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la

question des enfants et des conflits armés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants afin de renforcer la prévention, de lutter contre les violations et de prendre en compte les facteurs de risque dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. Nous nous félicitons également du renforcement de la coordination avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} Gamba de Potgieter, M^{me} Maalla M'jid et M^{me} Divina pour leurs interventions.

La protection des enfants en temps de conflit doit demeurer une priorité du Conseil. La France est engagée sur ce dossier depuis les origines, et la présidence maltaise du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés sait qu'elle peut compter sur elle.

Prévenir les violations, c'est d'abord respecter nos engagements. La France souligne l'importance du cadre normatif existant. Les résolutions du Conseil doivent être mises en œuvre. La liste d'infamie du rapport du Secrétaire général (S/2022/493) doit dénoncer tous ceux qui commettent des exactions contre les enfants. La France salue l'activation sur le territoire ukrainien du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé. Les auteurs d'exactions doivent rendre des comptes. Nous saluons le rôle de la Cour pénale internationale à cet égard. Nous devons nous assurer que les mandats de l'ONU contiennent des dispositions robustes assorties de capacités et de ressources suffisantes pour mettre en œuvre le mécanisme de surveillance et de communication de l'information. Ses personnels doivent être formés aux problématiques liées à la protection de l'enfance. Nous saluons les travaux de la Représentante spéciale et de la présidence maltaise en ce sens, qui ont organisé une école d'été sur le sujet.

Les plans d'action nationaux adoptés ont déjà permis de libérer plus de 180 000 enfants de groupes armés et de les réintégrer dans la société. L'action du Conseil sur ce dossier est efficace. Malgré ces résultats probants, les enfants continuent de subir les conséquences des conflits. Il est de notre responsabilité de

poursuivre l'engagement collectif pour la prévention, la libération et la réinsertion des enfants victimes des conflits. Cette protection est essentielle à la paix sur le long terme : les recrutements d'enfants soldats éloignent la jeunesse de l'éducation et des perspectives de reconstruction post-conflit, ce qui les rend vulnérables à un nouveau recrutement par des groupes armés. Nous appelons à la ratification universelle du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et à l'endossement universel des Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés. La France prendra toute sa part à cet effort. Protégeons et libérons les enfants de la guerre.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider cette séance, et je remercie de leurs exposés M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et M^{me} Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. J'ai également écouté attentivement la déclaration de M^{me} Divina.

En période de conflit armé, les enfants sont les victimes les plus innocentes et les plus vulnérables. Le rapport du Secrétaire général de 2022 (S/2022/493) fait état à lui seul de près de 24 000 violations graves confirmées contre les enfants. On ne peut guère douter du fait que dans le monde réel, le nombre d'enfants qui font les frais des conflits est plus élevé. La communauté internationale doit agir et renforcer ses défenses pour les mettre à l'abri du danger, afin que chaque enfant puisse au moins grandir en bonne santé dans un environnement pacifique et calme. À cet égard, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, la prévention et le règlement des conflits doivent être le moyen principal et ultime de protection. La prévention est la meilleure protection, et l'approche la plus efficace en matière de prévention consiste à éliminer les conflits armés. M^{me} Maalla M'jid a indiqué dans son exposé que ce sont les conflits qui causent le plus de tort aux enfants. Selon le rapport d'un organisme compétent publié fin 2022, environ 449 millions d'enfants dans le monde, soit un sur six, vivaient dans une zone de conflit en 2021. Dans les zones de conflit, des millions d'enfants se réveillent chaque jour au bruit assourdissant des canons et de l'artillerie. Ils subissent la violence, les déplacements, la

pauvreté et la faim, autant de conditions dans lesquelles ils dépérissent. Tant que les flammes de la guerre continueront de brûler, les enfants resteront perpétuellement menacés, terrifiés et exposés au danger. Ils ont besoin de plus que d'une intervention en cas de crise et d'une aide humanitaire. Ce dont ils ont réellement besoin, c'est d'une paix qui soit véritablement durable. Pour y parvenir, il faut absolument continuer à rechercher des solutions politiques, moyen le plus efficace de régler les conflits, et consacrer davantage d'efforts à la négociation, aux bons offices et à la médiation, au lieu de systématiquement recourir à des sanctions et à d'autres mesures coercitives, ce qui ne fait que jeter de l'huile sur le feu et servir l'intérêt personnel de certaines parties en prolongeant et en étendant les conflits.

Pour instaurer une paix durable, il est impératif d'agir de bonne foi, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ce qui implique de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays, de s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures, de s'opposer aux manœuvres destinées à renverser des gouvernements, et de combattre la pratique qui consiste à créer le chaos et à exporter des tensions au nom de la lutte contre le terrorisme et de la démocratie. Pour instaurer une paix durable, il est impératif de défendre un véritable multilatéralisme, de renforcer le dialogue et la coopération, de travailler ensemble à l'édification d'une architecture de sécurité commune, et de rejeter et de condamner sans ambiguïté l'unilatéralisme, la mentalité héritée de la guerre froide, les politiques de blocs et les oppositions entre « nous et eux ». Nos choix sont une question de guerre et de paix, et ont une incidence sur le bien-être de la prochaine génération. C'est sous le regard des enfants du monde entier, que l'histoire s'écrit.

Deuxièmement, la prévention doit être guidée en permanence par l'esprit de l'état de droit. Tant la Convention relative aux droits de l'enfant que les résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, dont le nombre s'élève à plus de 10, définissent clairement les responsabilités et obligations en matière de protection des enfants dans les situations de conflit. Pour prévenir efficacement les violations contre les enfants, nous devons renforcer l'esprit de l'état de droit, agir sur la base du droit et mettre en pratique les exigences du droit international en matière de protection des enfants dans les situations de conflit armé. C'est pourquoi nous appelons le dernier pays au monde à n'avoir pas ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant à le faire sans délai, afin que cette convention

cruciale atteigne véritablement une couverture universelle. Six violations graves, notamment le meurtre d'enfants, les violences sexuelles contre les enfants et les attaques contre des écoles, sont explicitement interdites par les résolutions du Conseil ; pourtant, bien que prosrites par le droit international, ces lignes rouges sont violées de manière répétée. Si les violations qui ont déjà eu lieu ne sont pas traitées et sanctionnées efficacement, comment pouvons-nous dissuader et prévenir de nouvelles violations ?

En ce qui concerne Haïti, nos collègues de l'UNICEF nous rapportent que la violence des gangs contre les écoles du pays, notamment les fusillades, les saccages, les pillages et les enlèvements, a été multipliée par neuf au cours de l'année dernière. Face à des actes aussi odieux et révoltants, il est absolument urgent de lutter contre la violence en bande organisée, conformément à la loi. En Afghanistan, nous sommes préoccupés par le fait que des militaires étrangers ont tué aveuglément des civils et commis des violations contre des enfants au cours des 20 dernières années, laissant derrière eux une série de tragédies épouvantables. Certaines personnes ont témoigné de leurs expériences personnelles, mais à ce jour, ces cas n'ont fait l'objet d'aucune enquête complète, aucune responsabilité n'a été établie et aucune compensation nécessaire n'a été accordée comme le prévoit la loi. Nous sommes également préoccupés par le fait que le rapport du Secrétaire général (S/2022/46) fait une fois de plus état de la persistance de meurtres et de mutilations d'enfants en Iraq, où les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés ont causé le plus de victimes parmi les enfants. Il ne fait aucun doute que les pays qui ont déclenché cette guerre ont une responsabilité juridique et morale incontournable à cet égard.

Troisièmement, la promotion du développement des enfants doit être l'objectif primordial de nos efforts. La prévention des violations contre les enfants est certes une tâche ardue, mais il s'agit là d'un objectif purement réactif. Une approche proactive repose sur le développement global des enfants. L'enfance d'une personne détermine bien souvent sa destinée tout au long de sa vie, et changer l'enfance d'une génération pourrait également changer l'avenir d'une nation entière. Pour protéger les enfants, l'ONU doit coordonner les ressources humanitaires et de développement de manière à donner la priorité dans son travail à l'élimination de la pauvreté et de la faim (Faim zéro), à l'éducation universelle et à la santé physique et mentale. Cependant, la dure réalité à laquelle nous sommes confrontés est que les sanctions unilatérales

ont détruit les fondements économiques et les capacités de développement des pays touchés, privant de nombreux enfants de leur droit au développement et de leur droit à la survie, qui sont les plus fondamentaux de tous. Dans le plus grand hôpital pour enfants de Kaboul, où de nombreux enfants souffrent de maladies et de malnutrition sévère, nous entendons l'appel bouleversé et indigné du directeur, le Dr Mohammad Haseeb Wardak, à dége-ler les avoirs de l'Afghanistan à l'étranger : « c'est notre espoir », a-t-il déclaré.

En Syrie, au lendemain du violent tremblement de terre survenu tout récemment, on constate que les sanctions unilatérales illégales ont entraîné une grave pénurie d'équipements lourds et de matériel nécessaire aux opérations de recherche et de sauvetage, laissant les populations locales sans autre choix que de creuser à mains nues. Combien d'enfants auront péri sous les décombres en raison d'opérations de sauvetage trop tardives ou de capacités de sauvetage insuffisantes ? Une fois de plus, nous exhortons les pays concernés à lever immédiatement et sans condition toutes leurs sanctions unilatérales illégales, à ne pas se rendre complices de catastrophes naturelles ni à priver les enfants syriens de leur espoir de survie, et à renoncer à leurs politiques hypocrites.

Le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés est un organe important du Conseil de sécurité pour la protection des enfants dans les zones de conflit. Je félicite Malte de son élection à la présidence du Groupe de travail et me réjouis à la perspective de le voir améliorer encore sa méthodologie, notamment en matière de planification, tout en assurant le suivi de toutes les situations de conflit inscrites à l'ordre du jour du Conseil et en faisant progresser ses délibérations et consultations de manière équilibrée pour parvenir à des conclusions sur des pays donnés.

Nous appuyons les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter, pour protéger les enfants dans les situations de conflit, et saluons vivement sa visite en Palestine et en Israël en décembre dernier. Nous attendons avec grand intérêt son exposé au Groupe de travail sur sa visite et ses conseils et recommandations sur le renforcement de la protection des enfants. Préserver les générations futures du fléau de la guerre est l'objectif que l'Organisation des Nations Unies s'est fixé au moment de sa création, et la protection de la génération à venir est la responsabilité morale immuable de l'humanité. Nous devons nous acquitter des responsabilités qui incombent au Conseil. Il ne s'agit pas seulement de tenir des

séances. Nous devons prendre des mesures concrètes sur le terrain. Disons à chaque enfant se trouvant dans une situation de conflit : « Par notre action, nous ne te laissons pas tomber. » L'avenir est et devrait être pour tous un horizon réjouissant.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance d'information du Conseil de sécurité. Nous prenons note des exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, M^{me} Najat Maalla M'jid, ainsi que par cette jeune et courageuse intervenante de la société civile, M^{me} Divina.

Près de cinq ans après l'adoption de la résolution 2427 (2018), qui a réaffirmé l'importance de la diplomatie préventive dans la consolidation et la pérennisation de la paix, nous devons nous poser plusieurs questions comparatives : quel est l'état des lieux des conflits par rapport à 2018 ? Et, plus important encore, quelle est la tendance en ce qui concerne le nombre de violations graves commises contre des enfants ?

Les réponses sont décourageantes. La note horizontale globale qui porte sur la période allant d'avril à juin 2022 et le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) montrent que des enfants continuent d'être tués, mutilés, torturés, déplacés, recrutés de force, enlevés et soumis à des violences sexuelles. Dans le cadre de la présente réflexion, ma délégation souhaite s'arrêter sur trois aspects.

Premièrement, nous devons impérativement identifier les causes profondes des conflits, notamment les inégalités, les injustices sociales, entre les sexes et entre les générations, le manque de perspectives et la faiblesse des institutions, qui, entre autres facteurs, conduisent à la confrontation et mettent les civils, y compris les enfants et les jeunes, en situation de vulnérabilité. Il est établi que les sociétés présentant des niveaux acceptables de stabilité politique, de démocratie et de gouvernance sont moins susceptibles de connaître un conflit.

Deuxièmement, nous devons discuter de la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide et de l'échange de bonnes pratiques sur l'éducation à la paix aux niveaux national, bilatéral et mondial. L'Équateur souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les États se servent des

mécanismes existants afin de protéger le droit à l'éducation des enfants et des adolescents des deux sexes. Il nous faut renforcer les synergies et la complémentarité entre le Conseil de sécurité, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et tous les autres partenaires au sein du système des Nations Unies pour faciliter la diplomatie préventive, conformément à la résolution 1612 (2005). De même, il faut encourager les États à adhérer à des instruments internationaux politiques et pragmatiques, tels que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, afin qu'ils comprennent les problèmes qui limitent l'accès à l'éducation en temps de conflit et soient en mesure d'y remédier.

Troisièmement, ma délégation estime que nous devons chercher des solutions de long terme à ce problème, dont l'une consiste à promouvoir la participation des mineurs, sans discrimination et en tenant compte des questions de genre et des différences entre les cultures, aux processus de discussion, aux transitions politiques et aux négociations de paix. Par exemple, il est essentiel que nous entendions les besoins et les propositions des filles et jeunes femmes en Afghanistan, qui n'ont plus le droit d'aller au collège ni à l'université, ni de participer à la vie publique.

Nous devons par ailleurs nous occuper de la situation difficile des enfants soldats, notamment en veillant à leur santé physique et mentale et en nous assurant qu'ils soient réintégrés à la société en tant que victimes et non comme combattants. En outre, nous devons entreprendre des activités de déminage pour faciliter le retour en toute sécurité et librement consenti des mineurs déplacés et de leurs familles dans leurs territoires d'origine.

Enfin, je tiens à exprimer l'attachement de l'Équateur, en tant que Vice-Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et signataire des Principes de Vancouver, à la mise en œuvre de solutions durables pour la prévention des conflits et la protection des enfants et des jeunes. Dans cet esprit, nous avons officiellement souscrit aux Principes et Engagements de Paris relatifs aux enfants associés à des groupes armés, car nous croyons au pouvoir de la solidarité mondiale pour favoriser la transition vers des sociétés stables et pacifiques.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse salue la tenue de cette séance. Nous remercions les Représentantes spéciales du Secrétaire général, M^{me} Gamba de Potgieter et M^{me} Maalla M'jid, pour leurs exposés et surtout leur travail précieux en faveur des enfants. La

contribution bienvenue de M^{me} Divina souligne l'importance de la voix de la jeunesse.

Chaque enfant a le droit d'avoir une enfance. Chaque enfant a le droit de grandir en sécurité, de développer son potentiel, d'être entendu et pris au sérieux. C'est ce que l'Assemblée générale a inscrit il y a plus de 30 ans dans la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a une portée quasi universelle. Et pourtant, nous lisons encore des témoignages comme celui qui suit, dans une récente publication du Bureau de M^{me} Gamba de Potgieter.

« [Ils] utilisaient une école [...] pour enterrer les corps [...], des enfants sont violés, plusieurs écoles et centres de santé dans les provinces servent de bases aux groupes armés ».

Aucun enfant ne devrait être témoin de telles violences. Alors que nous sommes réunis dans cette salle, des violations graves continuent à être commises à l'encontre de filles et de garçons, que ce soit en République démocratique du Congo, au Myanmar ou en Ukraine, pour ne nommer que quelques contextes. Nous avons la responsabilité de mieux faire. Les États peuvent s'appuyer sur un cadre solide, y compris à travers les résolutions du Conseil, notamment la résolution 2427 (2018), ainsi que la Convention mentionnée et son protocole facultatif, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le droit international humanitaire. Dans ce contexte, la Suisse souhaite souligner trois points.

Premièrement, le Conseil a développé de nombreux outils pour prévenir les violations graves. Pour qu'ils conservent leur effet dissuasif, il faut préserver leur indépendance, leur impartialité et leur crédibilité, et cela inclut les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493). L'ONU devrait pouvoir continuer à s'engager avec tous les acteurs afin de développer des plans d'action pour faire cesser et prévenir les violations à l'encontre des enfants. En outre, la résolution 1379 (2001) demande que le Secrétaire général porte à notre attention des situations préoccupantes dont le Conseil ne s'est pas encore saisi. Leur inclusion rapide au rapport annuel devrait renforcer la prévention. Cela contribue à rappeler à toutes les parties leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés. Renforcer la prévention implique également de lutter sans relâche contre l'impunité.

Deuxièmement, la réalisation du droit à l'éducation est fondamentale pour la prévention. Ce droit est mis à rude épreuve, comme le montre entre autres la situation des femmes et des filles en Afghanistan. Les enfants non scolarisés sont plus vulnérables aux violations graves. Pourtant, les attaques contre les écoles continuent d'augmenter dans beaucoup de zones de conflit. On estime à 222 millions le nombre d'enfants en situation de crise et qui ont besoin d'un soutien éducatif. C'est pourquoi la Suisse et le fonds Éducation sans délai de l'ONU organisent cette semaine à Genève, en étroite collaboration avec l'Allemagne, la Colombie, le Niger, la Norvège et le Soudan du Sud, une conférence de haut niveau dédiée à la promotion et au financement de l'éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées.

Troisièmement, réintégrer les enfants associés à des groupes ou forces armés est primordial pour maintenir la paix, prévenir le ré-enrôlement et leur offrir un avenir. Nombre d'entre eux sont des filles. Les programmes de réintégration doivent donc être sensibles au genre, à l'âge et aux vulnérabilités spécifiques. Les enfants doivent être davantage impliqués dans leur élaboration. Nous saluons les travaux que l'ONU, les États Membres et la société civile mènent sur le terrain. Le développement d'une capacité de protection de l'enfance apte à être déployée rapidement pourrait soutenir davantage ces efforts.

Le Conseil de sécurité reste souvent en-deçà des attentes dans l'exercice de ses responsabilités de prévention. En renforçant l'aspect préventif du programme sur les enfants et les conflits armés, nous pourrions non seulement réaliser des progrès concrets à cet égard, mais aussi protéger les droits des enfants, comme l'exige la Convention relative aux droits de l'enfant. Ainsi, filles et garçons pourront construire leur avenir et devenir des acteurs et actrices pour la paix.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier Malte d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui, et à vous féliciter, Madame la Présidente, de la nomination de votre pays à la présidence du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration. Je remercie également les intervenantes d'aujourd'hui de leurs contributions percutantes.

La communauté internationale doit faire davantage pour prévenir les violations graves commises contre les enfants. Dans des pays comme l'Ukraine, l'Afghanistan et la République démocratique du Congo, les enfants sont victimes des horreurs de la guerre et des

conflits. Lorsque des violations sont commises, nous devons agir avec fermeté pour que les enfants reçoivent l'appui nécessaire. À cet égard, je voudrais formuler les trois observations suivantes.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les mécanismes existants de l'ONU puissent fonctionner efficacement. Le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants sont des piliers essentiels du dispositif du Conseil de sécurité pour lutter contre ces violations. Nous exhortons tous les États Membres à collaborer manière constructive avec eux à cette fin.

Deuxièmement, le Royaume-Uni est préoccupé par l'augmentation spectaculaire des violences sexuelles liées aux conflits commises contre des enfants, avec une augmentation de 20 % observée dans le rapport 2022 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493). En novembre dernier, le Royaume-Uni a lancé la plateforme d'action pour la promotion des droits et du bien-être des enfants nés de violences sexuelles liées aux conflits. Avec des partenaires clefs et la Représentante spéciale Gamba de Potgieter, le Royaume-Uni s'est engagé à agir dans le cadre de cette plateforme, notamment par le déploiement d'experts britanniques pour aider la République démocratique du Congo à mener un examen de ses lois, politiques et pratiques. Nous pensons que ces mesures contribueront à changer la vie de dizaines de milliers d'enfants.

Enfin, troisièmement, le Royaume-Uni explore tous les leviers, y compris les sanctions, pour dissuader les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits. Nous avons déjà annoncé un ensemble de sanctions, qui vise six cibles au Mali, au Myanmar et au Soudan du Sud, qui ont été désignées pour leur implication dans la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits.

La communauté internationale doit clairement faire savoir à toutes les parties que les violations commises contre des enfants sont intolérables. Le Royaume-Uni est déterminé à apporter sa contribution à cette cause.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier de leurs informations éclairantes la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Gamba de Potgieter, et la Représentante spéciale du Secrétaire

général chargée de la question de la violence contre les enfants, M^{me} Maalla M'jid, ainsi que l'intervenante issue d'une organisation de la société civile.

Des progrès majeurs ont été réalisés au cours des 25 dernières années, depuis que l'Assemblée générale a créé un mandat pour renforcer la protection des enfants touchés par les conflits armés (voir résolution 51/77). Cela montre une fois de plus que les mesures que nous prenons collectivement comptent, et qu'elles contribuent à changer la donne dans le monde réel.

Les chiffres sont là. Plus de 170 000 enfants ont été libérés des rangs de forces armées et de groupes armés. Trente-sept plans d'action ont été signés, dont 20 sont en cours d'application. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés a été ratifié par 171 États. Il doit devenir universel.

Néanmoins, comme nous l'avons entendu, il existe peu de raisons de se réjouir, car la réalité à laquelle des millions d'enfants sont confrontés reste sombre. Les droits fondamentaux des enfants continuent d'être violés de manière massive et systématique, en particulier dans les situations de conflit.

Dans toutes les situations de détresse, ce sont toujours les plus vulnérables qui souffrent le plus et qui sont les premiers à se voir nier leurs droits fondamentaux. Les conflits armés ne font qu'aggraver ces violations, en particulier pour les enfants. Ils sont souvent privés de leur enfance et de leur scolarité et terrorisés par les armes et les combats qui font rage autour d'eux. Nombre d'entre eux seront marqués dans leur chair leur vie durant.

Nous sommes consternés par la montée de la violence extrême contre les enfants dans les zones de conflit du monde entier, notamment au Burkina Faso, au Mali, au Soudan, au Yémen, en Syrie, au Myanmar, en Afghanistan et dans de nombreux autres endroits. Par ailleurs, les informations en provenance d'Ukraine restent profondément préoccupantes et font état de graves violations des principes fondamentaux de la protection des enfants en temps de guerre. Un total de 438 enfants ont été tués, des centaines d'autres ont été blessés et des millions ont été forcés de quitter leur foyer, sans compter les milliers d'enfants ukrainiens qui auraient été déportés de force et proposés à l'adoption. Il s'agit d'une préoccupation majeure qui a été soulevée, notamment par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, il y a quelques semaines seulement.

Nous devons faire davantage pour protéger les enfants et garantir leurs droits en toutes circonstances. Je

voudrais mettre en avant quelques principaux domaines dans lesquels il faut poursuivre l'action à cet égard.

Premièrement, nous devons investir davantage dans la prévention en intensifiant nos efforts collectifs pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action concrets et assortis de délais entre les parties au conflit et l'ONU. La prévention passe également par la mise à profit des mécanismes et outils existants pour renforcer l'application du principe de responsabilité. Une application efficace du principe de responsabilité est un puissant moyen de dissuasion contre de nouvelles violations des droits fondamentaux. Dans cet esprit, l'Albanie appuie l'intégration des six violations graves contre les enfants dans les situations de conflit armé en tant que critère de désignation distinct pour les sanctions ciblées.

Deuxièmement, nous devons mieux tirer parti du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés et des outils dont dispose le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Mais pour garantir à la fois la crédibilité et l'efficacité des efforts communs que nous déployons, nous devons intégrer des mesures contre les violations graves commises contre les enfants dans les autorisations et les renouvellements des mandats des opérations de paix.

Troisièmement, nous devons lever les obstacles à la réintégration et à la réadaptation des enfants, qui représentent aujourd'hui la moitié des réfugiés dans le monde. Partout, les enfants ont besoin d'un foyer et d'un environnement sûrs pour devenir des adultes en bonne santé.

Enfin, il est essentiel de signer, de ratifier et d'approuver les traités et textes normatifs internationaux pertinents pour mieux protéger les enfants dans les situations de conflit armé. Mais pour que les engagements se concrétisent, nous devons garantir une mise en œuvre intégrale et l'établissement de rapports périodiques précis afin d'être les gardiens des droits fondamentaux des enfants.

C'est dans cet esprit que mon pays, l'Albanie a rapatrié des enfants d'origine albanaise de l'enfer des camps de réfugiés de Syrie et d'Iraq, pour leur donner une seconde chance. Conformément aux engagements pris à l'occasion du débat de haut niveau sur l'apatridie, la nouvelle loi albanaise sur la citoyenneté met en place des garanties illimitées pour accorder la citoyenneté albanaise à tous les enfants nés en Albanie. Dans le même esprit, les directives du Ministère de l'éducation prévoient l'inscription des

enfants dans les situations de migration, des enfants réfugiés, des enfants réfugiés non accompagnés, des enfants qui ont renoncé à la migration, des enfants en provenance de zones de conflit et des enfants victimes de la traite dans les établissements d'enseignement préuniversitaires publics, ainsi qu'un appui à ces enfants.

Pour terminer, rappelons-nous que les conditions dans lesquelles les enfants naissent, sont élevés et sont éduqués déterminent leur comportement futur dans la société. Il est de notre devoir et de notre responsabilité, individuelle et collective, de veiller à ce que leurs droits soient garantis, à ce qu'ils soient protégés et à ce qu'ils reçoivent tout le soutien possible pour devenir des adultes en bonne santé et des citoyens responsables.

M. Biang (Gabon) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, M^{me} Najat Maalla M'jid. J'ai suivi et écouté avec attention M^{me} Divina, et nous la remercions pour sa contribution et son engagement.

Les guerres font de plus en plus de victimes parmi les enfants. Des milliers de filles sont victimes de viols et d'autres formes de violence et d'exploitation sexuelles. Le trafic transfrontalier d'enfants en provenance et à destination des zones de conflit a plusieurs fois été documenté. Il est alimenté par de complexes réseaux internationaux criminels qui déclenchent des conflits pour mieux s'adonner à la prédation des ressources naturelles, monnayées contre les armes et les instruments de guerre.

Ces trafics ont conduit à augmenter le nombre de victimes parmi les enfants et à les associer davantage aux conflits. L'ampleur des dommages psychosociaux, la perturbation des processus de socialisation et la perte des valeurs traditionnelles qui impactent les enfants sont des sentences à vie pour la plupart d'entre eux.

Le rapport historique de l'ONU rédigé par M^{me} Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants (voir A/51/306) évaluait à près de 25 millions le nombre d'enfants qui sont déplacés lors des conflits par décennie.

Les conflits exacerbent les situations où les enfants sont abusés et augmentent les risques d'exploitation et de sévices sexuels. Ces abus, souvent, perdurent durant les périodes post-conflit, sous forme de travail domestique, se transformant en servitude,

en recrudescence de la traite d'enfants et en violence sexuelle accrue ou exploitation sexuelle dans les camps de réfugiés.

Au-delà des principes énoncés par la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (no 182) de l'Organisation internationale du Travail concernant le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants de moins de 18 ans dans un conflit armé, les situations qui conduisent à l'enrôlement des enfants, leurs expériences dans les forces ou les groupes armés, constituent certains aspects d'un continuum qui affecte leur bien-être et leur développement. Dans ce sens, il faut remettre ce phénomène dans une perspective plus large de développement qui existe avant, pendant et après le conflit. L'appréhension des enfants soldats doit être la plus large possible, afin de pouvoir protéger au mieux, lors des programmes de réinsertion et de réintégration mis en place, les enfants enrôlés et utilisés lors des conflits. Elle doit intégrer tout enfant associé à une force armée ou à un groupe armé, qui est ou a été recrutée ou employée par une force ou un groupe armé, quelle que soit la fonction que l'enfant a exercé, notamment mais pas exclusivement, des enfants, filles ou garçons, utilisés comme combattants, comme cuisiniers, comme porteurs, comme messagers, comme espions ou à des fins sexuelles.

Nous devons continuer à faire preuve de hardiesse dans la réponse face à ces impacts et à la résilience du phénomène d'exploitation des enfants dans les conflits armés. Au-delà des résolutions adoptées par le Conseil sur la question de l'exploitation des enfants lors de conflits armés depuis 1999 et des rapports annuels du Secrétaire général qui annexent les listes des entités recrutant ou utilisant des enfants dans les conflits armés, nous devons inscrire l'action de la communauté internationale dans une dynamique encore plus robuste et dissuasive, afin de protéger de façon plus effective les enfants. Les responsables, les dirigeants, les commandants et les adultes impliqués dans l'exploitation des enfants dans les conflits doivent être poursuivis et rendre des comptes devant la justice. La décision de la Cour pénale internationale dans l'affaire contre Thomas Lubanga est à cet effet un signal édifiant.

Sur le plan juridique, la Convention relative aux droits de l'enfant constitue le cadre le plus complet en ce qui concerne les responsabilités des États parties à l'égard de tous les enfants vivant à l'intérieur de leurs frontières. Elle s'applique tant en période de paix que de conflit. En ce qui concerne la participation des enfants aux conflits armés, le Protocole facultatif à la Convention relative aux

droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant revêtent une importance particulière, dans la mesure où ils renforcent la protection des enfants contre la participation aux conflits armés. La ratification de ces instruments juridiques par tous revêt un caractère primordial.

Nous devons agir sur les causes profondes du recrutement des enfants, notamment les facteurs de risque et de vulnérabilité au recrutement, y compris les facteurs sociaux, économiques et idéologiques. Il est évident que la majorité des enfants soldats, dans la quasi-totalité des conflits, proviennent des couches les plus pauvres, les moins instruites et les plus marginalisées de la société. Ceux vivant dans les zones de conflit ou qui sont séparés de leurs familles ou dont la vie familiale a été perturbée, en particulier au sein des populations de réfugiés et des personnes déplacées, sont particulièrement exposés au risque. La pauvreté met en péril la vie des enfants. Elle accroît leur vulnérabilité face à d'autres dangers, en favorisant la violence et l'exploitation, notamment le travail des enfants dans des conditions dangereuses et la traite des enfants. Les prédateurs qui vendent des enfants à des fins d'esclavage ou d'exploitation sexuelle les recrutent dans les bidonvilles les plus pauvres ou dans les régions rurales les plus défavorisées, là où la pauvreté extrême rend les enfants plus vulnérables.

Dans la mise en place des programmes de démobilisation et de réintégration spécifiquement, il est fondamental de veiller à ce qu'ils soient adaptés aux enfants associés aux forces ou groupes armés ou aux enfants victimes de violences sexuelles, en privilégiant une réinsertion communautaire qui soit la plus inclusive possible, afin de prévenir tout nouveau recrutement. À cet égard, la participation des enfants et des communautés concernées dans les choix d'orientation de ces programmes de réinsertion trouve pleinement sa place pour optimiser ces derniers. C'est au moment où les institutions sont les plus faibles, les réseaux sociaux les moins opératoires, les infrastructures détruites en grand nombre, les rôles sociaux modifiés, qu'il faut mettre en place des programmes de réinsertion, qui se doivent ainsi d'offrir des perspectives réelles, de véritables alternatives à ces enfants, en vue d'éviter leur nouveau recrutement dans les mêmes forces, voire dans d'autres pays.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la nécessité d'adosser nos stratégies globales de règlement des conflits et surtout nos efforts en faveur des enfants

victimes des conflits sur l'exigence de protection et de prévention, notamment par la création de partenariats multiformes et le renforcement de la résilience, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits armés. Une telle approche fondée sur la personne de l'enfant constitue un investissement inestimable pour le futur et une des meilleures garanties de pouvoir s'assurer que les enfants d'aujourd'hui seront demain, en tout lieu, le fer de lance du monde de nos aspirations à la sécurité et à la dignité.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Malte d'avoir organisé la présente séance d'information. Je remercie aussi M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, et M^{me} Divina, jeune représentante de la société civile, de leurs exposés instructifs et utiles.

La Fédération de Russie condamne dans les termes les plus forts les crimes contre les enfants. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice et répondre de leurs actes. La résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité a jeté les bases du suivi de la protection des enfants dans les situations de conflit armé. Nous tenons à rappeler que la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, intitulée « Les enfants et les conflits armés », porte uniquement sur six catégories de violations graves contre les enfants : le recrutement et l'utilisation d'enfants ; le meurtre et les mutilations d'enfants ; les viols et autres formes de violences sexuelles qu'ils subissent ; les enlèvements ; les attaques contre des écoles ou des hôpitaux ; et le refus d'un accès humanitaire. La résolution 2427 (2018) est également importante, car elle élargit considérablement la panoplie de mesures de protection des enfants, y compris les mesures préventives. Nous espérons que la discussion d'aujourd'hui attirera l'attention sur la nécessité d'exploiter davantage le potentiel de la résolution 2427 (2018), d'autant plus qu'elle demande expressément aux États Membres de l'ONU d'accorder la priorité à la protection des enfants dans les efforts faits pour prévenir et régler les conflits, et dans la reconstruction après un conflit. Dans la résolution 2427 (2018), le Conseil de sécurité se déclare à nouveau résolu à utiliser tous les outils de l'ONU pour faire en sorte que les systèmes d'alerte rapide concernant d'éventuels conflits débouchent sur l'adoption rapide de mesures préventives, notamment en ce qui concerne la protection des enfants et l'établissement d'une paix durable. Il est important que ces efforts

soient coordonnés aux niveaux international, régional et national. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, M^{me} Gamba de Potgieter, accomplit un travail louable, qui mérite notre plein appui. Le personnel de son bureau et elle-même mènent une action très utile en aidant les États à prendre des mesures concrètes. Le Bureau de la Représentante spéciale a élaboré des documents très utiles, notamment le *Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé*, et d'autres outils importants.

Le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés joue également un rôle important. Ce mécanisme unique en son genre contribue à mieux protéger les enfants dans les situations de conflit armé et à prévenir les violences futures. Le Groupe de travail est conçu pour traiter en priorité des situations de conflit armé les plus graves et à grande échelle dont le Conseil est saisi. Malheureusement, au cours des deux dernières années, l'efficacité du Groupe a sensiblement diminué. Il s'est politisé, et au lieu de mener des débats approfondis sur la protection physique des enfants, on a tenté de réorienter ses travaux vers les aspects relatifs aux droits humains, qui relèvent de la compétence d'autres organes de l'ONU.

La présidence maltaise du Conseil est confrontée à une tâche difficile mais essentielle : établir un dialogue constructif et fondé sur le respect mutuel au sein du Groupe de travail, éviter la politisation et renforcer l'efficacité de ce mécanisme. Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit que la question des enfants est également examinée par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme dans le cadre de leurs mandats. Il est fondamental de nous en tenir rigoureusement à la répartition des tâches entre les organes des Nations Unies, conformément à la Charte des Nations Unies et à d'autres instruments.

Le respect inconditionnel des normes universelles du droit international humanitaire et le recours aux instruments juridiques internationaux universellement reconnus restent d'actualité. La Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Paris et de Vancouver ne peuvent toutefois pas être considérés comme de tels instruments, car il s'agit d'initiatives politiques lancées par des groupes restreints d'États qui ne bénéficient pas d'un soutien universel. Dans le même temps, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, dont nos partenaires occidentaux parlent tant, est complètement négligée par les États qui ont officiellement souscrit aux obligations qui y sont énoncées, comme l'Ukraine, qui

y est pourtant partie. Nous sommes témoins d'attaques et de bombardements constants d'écoles et d'hôpitaux par les forces armées ukrainiennes, qui transforment ces installations en zones fortifiées et les utilisent à des fins militaires pour y déployer des contingents et dissimuler du matériel militaire. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France violent aussi la Déclaration, car ce sont leurs systèmes d'artillerie et leurs armes que les milices de Kiev utilisent pour attaquer les écoles et les hôpitaux. En outre, dans le cas du système de roquettes d'artillerie à haute mobilité (HIMARS), toutes les cibles doivent être convenues avec les commanditaires de l'Ukraine aux États-Unis. Néanmoins, il est fort probable que Kiev et les complices occidentaux de ses crimes continueront de proclamer sans ciller leur attachement à la protection des écoles et des enfants.

Avec le soutien de leurs parrains, les autorités de Kiev poursuivent leur guerre contre leur propre peuple. Depuis 2014, Kiev réprime brutalement quiconque ose être en désaccord avec sa politique inhumaine dans le Donbass. Au cours des dernières années, des centaines d'enfants sont morts dans cette région et des milliers ont été blessés. Les forces armées ukrainiennes prennent délibérément pour cible les installations civiles, telles que les jardins d'enfants, les établissements d'enseignement professionnel, les écoles et les hôpitaux pour enfants. Voici quelques-uns des exemples les plus récents.

Le 21 janvier, le jardin d'enfants n° 279 de Donetsk a été endommagé lors du bombardement par les forces armées ukrainiennes du quartier de Kirovskyi. Le 28 janvier, le système HIMARS des États-Unis a été utilisé pour lancer une frappe ciblée contre un hôpital de la ville de Novoaidar, qui a tué 14 personnes et en a blessé 24. Le même jour, un hôpital pour enfants à Nova Kakhovka a été bombardé. Au petit matin du 3 février, les forces ukrainiennes ont bombardé le village de Bulavynivka, dans la République populaire de Lougansk, à l'aide du système de roquettes HIMARS, endommageant une école, la maison de la culture et 10 bâtiments résidentiels. Cette méthode de guerre inhumaine met en danger la vie des enfants, les prive de leur droit à l'éducation et détruit les structures d'enseignement de l'Ukraine. Rien que l'année dernière, 4 574 civils ont été tués dans le Donbass, dont 153 enfants, et 279 enfants ont été blessés. Nous informons régulièrement le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés des crimes commis par les forces armées ukrainiennes contre les enfants, en particulier les meurtres et les mutilations, ainsi que les attaques perpétrées contre les écoles et les hôpitaux.

La Russie a accueilli des centaines de milliers d'enfants, qui, avec leur famille, ont été contraints de fuir vers notre pays pour échapper aux attaques barbares des forces armées ukrainiennes. Au cours de cette période, quelque 400 000 enfants ont trouvé refuge en Russie. M^{me} Maria Lvova-Belova, Commissaire du Président de la Fédération de Russie pour les droits de l'enfant, travaille actuellement en étroite collaboration avec les autorités des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk et d'autres régions libérées pour mettre en place un système de protection des enfants et reconstruire les infrastructures sociales. Nous mettons en œuvre des programmes visant à maintenir les enfants dans leur famille, ce qui est notre priorité, ou à les placer dans des familles d'accueil en cas de décès ou d'absence des parents ou d'autres proches. Nous sommes disposés à partager notre expérience en la matière avec les États Membres et les experts du Bureau de la Représentante spéciale.

Puisque nous parlons de la protection des enfants dans les conflits armés, nous ne saurions omettre de mentionner la République arabe syrienne. Nous sommes très préoccupés par la situation des enfants qui vivent dans des territoires non contrôlés par Damas, à savoir la zone de désescalade d'Edleb et le nord-est du pays. Cela fait des années que la situation critique dans les camps de déplacés de Hol et de Roj, dans le nord-est de la Syrie, n'est toujours pas réglée. Les États-Unis refusent de remédier à cette situation, alors qu'ils sont la Puissance occupante qui contrôle ces camps. Nous appelons une nouvelle fois les États à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à prendre des mesures pour rapatrier les enfants de leurs ressortissants des zones de conflit armé. De notre côté, nous travaillons sans relâche au retour des enfants russes dans leur patrie et œuvrons activement à leur réinsertion. Nous sommes également prêts à partager notre expérience dans ce domaine.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés détaillés M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et M^{me} Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. J'ai également pris bonne note des recommandations formulées par M^{me} Divina Maloum, notre jeune intervenante. Elles nous ont fait prendre encore plus conscience du fait que les conflits ont des effets néfastes sur l'ensemble de la société, et qu'au sein de celle-ci, les enfants sont les plus touchés et les premières victimes des conflits armés.

C'est pourquoi le Mozambique est profondément préoccupé par les tendances observées en matière de violations des droits des enfants, notamment celles décrites par les Représentantes spéciales du Secrétaire général. Nous voyons là un signal d'alarme sur la nécessité d'intensifier nos mesures individuelles et collectives afin d'éviter que les violations contre les enfants dans les situations de conflit ne se reproduisent. À cet égard, l'adoption de la résolution 1261 (1999) a été un jalon historique pour le Conseil de sécurité, car elle a officiellement inscrit la question des enfants et des conflits armés à son ordre du jour.

À ce propos, nous tenons à souligner le travail important et inlassable accompli par l'ancienne Première Dame du Mozambique, M^{me} Graça Machel. Le rapport (A/51/306) qu'elle a rédigé est universel. Au lieu de rendre compte uniquement de la terrible expérience du Mozambique dans le conflit que le régime d'apartheid sud-africain a mené contre le pays et la région de l'Afrique australe jusqu'en 1992, M^{me} Graça Machel a fait la synthèse des différentes expériences des enfants vivant dans des pays ravagés par la guerre à travers le monde. Ce rapport a constitué une étape importante dans la création, par la résolution 51/77 de l'Assemblée générale, du mandat de représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, ainsi qu'une avancée majeure dans nos mesures collectives de prévention des violations contre les enfants. Nous devons admettre que, malgré ces efforts, il reste beaucoup à faire, compte tenu du nombre de conflits en cours ayant des répercussions profondément néfastes sur les enfants.

Le Mozambique considère que la protection des enfants revêt une importance capitale. Les enfants ont toujours occupé une place de choix dans notre société. La Constitution de la République du Mozambique garantit le respect du droit à la protection et du bien-être des enfants ainsi que leur promotion dans tout le pays.

Guidés par ce commandement constitutionnel, nous avons ratifié de nombreux instruments juridiques régionaux et internationaux sur la promotion et la protection des droits de l'enfant, ou y avons adhéré. En adhérant à ces instruments, nous nous engageons à respecter et à faire respecter les normes du droit international humanitaire relatives aux droits de l'enfant et à adopter toutes les mesures possibles pour prévenir les violations contre des enfants, y compris dans des situations de conflit armé.

Dans le cadre de notre initiative actuelle de lutte contre le terrorisme, nous avons mis en place des mesures visant à défendre nos enfants, qui représentent

notre précieux avenir. Nous avons également entrepris de développer et de renforcer les capacités de protection de l'enfance au sein de nos forces de défense nationale et d'autres institutions clefs afin de répondre de façon adéquate aux besoins des enfants concernés.

La prévention est un élément essentiel des efforts visant à protéger les enfants dans les situations de conflit armé. Notre mission première est de promouvoir le développement socioéconomique et de nous attaquer à certaines des causes profondes de la vulnérabilité des enfants dans la région.

Je termine en réaffirmant la détermination inébranlable du Mozambique à poursuivre la mise en œuvre de mesures préventives propices à la création d'un avenir meilleur pour nos enfants.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil tient à féliciter Malte d'avoir organisé la présente séance d'information consacrée à un sujet aussi important. Le Brésil participe pleinement au programme sur les enfants et les conflits armés. Nous avons nous aussi organisé une manifestation phare sur les enfants et les conflits armés pendant notre présidence du Conseil, en juillet 2022 (voir S/PV.9096), au cours de laquelle nous avons débattu du dernier rapport annuel du Secrétaire général sur le sujet (S/2022/493).

Je remercie M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et M^{me} Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, de leur dévouement et des efforts qu'elles continuent de déployer pour dialoguer avec les parties dans les pays touchés par des conflits afin de protéger les enfants. Je remercie aussi M^{me} Divina de son témoignage émouvant et stimulant.

Un monde qui abandonne ses enfants n'a pas d'avenir. C'est un monde qui n'inspire ni la confiance ni l'espoir. Les enfants brutalisés par les conflits armés perdent leur droit à un avenir et à un projet de vie, et ils peuvent perdre la foi en la paix. Ne perdons pas de vue nos responsabilités intergénérationnelles, et n'oublions pas la dimension temporelle de l'existence humaine.

Malgré les efforts déployés à ce jour, il reste un long chemin à parcourir. Dans de nombreux contextes, les enfants restent susceptibles d'être victimes de six violations graves en raison du non-respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés.

Le Brésil estime que les enfants peuvent rapprocher les Membres de l'ONU. Alors que nous avons récemment constaté de profondes divisions entre les membres du Conseil de sécurité sur un éventail de questions, protéger les enfants de la guerre doit être une force unificatrice susceptible de rassembler les États Membres autour de normes éthiques et politiques communes.

Je voudrais partager quelques idées clefs sur la prévention des violations graves contre les enfants dans les conflits armés.

Premièrement, un élément crucial de la prévention consiste à garantir l'application du principe de responsabilité le plus tôt possible. L'impunité encourage de nouvelles violations. Le principe de responsabilité joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'impunité et, par conséquent, dans la prévention des violations. Non seulement le Brésil demande que l'on adopte des mesures pour établir les responsabilités au niveau national, mais il invite également les mécanismes internationaux pertinents, y compris la Cour pénale internationale, à compléter les efforts nationaux. Il ne peut y avoir de protection des enfants s'il y a impunité pour les crimes commis contre eux, et les juridictions nationales et internationales doivent être complémentaires dans l'administration de la justice.

Il faut accorder une plus grande attention aux enfants qui ont été déplacés de force, quel que soit leur statut juridique. Les enfants apatrides, réfugiés, migrants ou déplacés sont plus susceptibles d'être victimes de violations graves et d'autres atteintes graves, comme le recrutement et l'utilisation par des parties aux conflits, l'exploitation sexuelle, la traite et la détention. Le fait de subir des traumatismes physiques et psychologiques et de ne pas avoir accès aux services qui leur permettraient de satisfaire leurs besoins essentiels peut avoir des conséquences durables pour les enfants et leur famille.

Deuxièmement, il ne peut y avoir de dignité pour les enfants sans développement social et économique. Le Conseil a déjà reconnu que la sécurité et le développement se renforcent mutuellement et sont essentiels pour parvenir à une paix durable. Afin de prévenir les violations commises contre des enfants et y répondre, le Brésil estime qu'il faut adopter une approche globale prenant en compte des considérations d'ordre politique, sécuritaire, économique et social et relatives aux droits humains qui se renforcent mutuellement.

Dans ce contexte, nous appelons à une coopération accrue entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix afin de rendre l'intégration des efforts plus efficace.

Le Brésil recommande également au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés à tirer pleinement parti des connaissances spécialisées de la Commission de consolidation de la paix, qui est particulièrement bien placée pour faire la soudure entre les discussions sur les différents piliers.

Troisièmement, l'éducation est un pilier important de la prévention. Dans les pays en proie à des problèmes de sécurité et à des crises humanitaires, l'éducation constitue le fer de lance des efforts de consolidation de la paix. Les écoles doivent être protégées des attaques, car chaque fille et chaque garçon a le droit de recevoir une éducation sans craindre la violence. Il est particulièrement important d'empêcher que l'éducation des filles ne soit mise à mal par des attaques ciblées contre des écoles de filles et par un refus de scolarisation dans certains pays. Nous devons solidement intégrer la prise en compte des questions de genre dans le suivi et le signalement des violations commises contre des enfants, car les garçons et les filles peuvent souffrir de manière différente.

L'éducation à la paix est essentielle pour briser le cycle de la violence dans les situations de conflit. Si je peux me permettre de reformuler le célèbre préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO, je dirais que c'est dans l'esprit des filles et des garçons que doivent être élevées les défenses de la paix.

Quatrièmement, si la lutte contre le terrorisme se fait au détriment de nos enfants, elle aura manqué son but. Toutes les mesures antiterroristes doivent respecter le droit international. Les enfants doivent toujours être traités avant tout comme des victimes, y compris ceux qui sont associés à des groupes désignés comme terroristes, et la privation de liberté ne doit être utilisée qu'en dernier ressort et pour une durée aussi plus brève que possible.

Le Brésil demande que des mesures préventives soient prises aux niveaux national, régional et international. Les États, les entités des Nations Unies et les organismes régionaux jouent un rôle complémentaire dans la prévention des atteintes contre les enfants. Dans ce contexte, le Brésil réaffirme qu'il importe de veiller à ce que les dispositions et les capacités en matière de protection de l'enfance soient intégrées dans tous les mandats pertinents des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies.

Pour terminer, si les enfants ne sont pas à l'origine des guerres, ils font partie de ceux qui en subissent les pires conséquences. Par conséquent, le moyen le plus

efficace de protéger les enfants contre les souffrances inévitables causées par les guerres est de les prévenir. Les investissements dans le règlement pacifique des différends, l'éducation et le développement économique et social constituent toujours les meilleurs choix, dans la mesure où ils donnent également aux enfants un exemple parlant de la manière de résoudre les différends par le dialogue et non par la violence ou la coercition.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais reprendre à mon compte les propos de Maya Angelou, qui, eu égard à l'incidence directe de nos actions sur la vie et l'avenir de nos enfants, a déclaré : « chaque enfant appartient à chacun de nous, et il nous donnera un avenir qui correspond directement à la responsabilité dont nous avons fait preuve à son égard ». Alors que nous nous réunissons dans cette salle, nous devons donc être unis par une aspiration commune à protéger les enfants de notre monde et à garantir leur bien-être en renforçant les mesures de protection et en promouvant une culture rigoureuse de prévention, comme le prévoient la résolution 2427 (2018) et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, le Ghana se félicite que Malte ait convoqué cette séance d'information sur les enfants et les conflits armés en temps opportun. Nous partageons le but de renforcer le régime de prévention des violations graves contre les enfants, en particulier dans le contexte des conflits armés, et nous vous assurons, Madame la Présidente, de notre entière coopération et de notre engagement total dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, dont vous assurez actuellement la présidence. Je tiens également à remercier les Représentantes spéciales Virginia Gamba de Potgieter et Najat Maalla M'jid de leurs exposés, ainsi que la représentante des jeunes, M^{me} Divina, d'avoir partagé son point de vue incomparable, qui invite le Conseil à relever un nouveau défi, en se montrant plus volontariste pour prévenir les violations graves contre les enfants.

Le Ghana se félicite des résultats obtenus par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, l'UNICEF et d'autres partenaires en 2022. Nous encourageons la Représentante spéciale du Secrétaire général à continuer de dialoguer avec les parties à des conflits, les organisations régionales, les organisations de la société civile et les acteurs des Nations Unies, ce qui a permis d'obtenir des résultats positifs l'année dernière, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles et de plans d'action pertinents au Burkina Faso, au Nigéria et au Yémen.

Les résultats obtenus par le passé inspirent confiance dans les capacités qui existent actuellement pour assurer la sécurité des enfants, même si les besoins actuels signifient également qu'il faut faire davantage. Nous demeurons profondément préoccupés par le fait que les enfants qui grandissent dans des communautés ravagées par des conflits armés continuent de vivre des horreurs inimaginables, très fréquentes et très nombreuses, et d'en être témoins. Le refus persistant des parties à des conflits de déposer les armes signifie que les enfants sont souvent en première ligne et utilisés comme armes de guerre. Les violations telles que les meurtres et les mutilations qui sont la conséquence directe ou indirecte des hostilités, notamment du fait de la présence de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés et du recours excessif à la force, ne doivent pas continuer à priver nos enfants de leur avenir. Nous devons mettre un frein aux agissements de nombreux acteurs qui opèrent en toute impunité, voire dans des situations de vide du pouvoir, et poursuivre sans relâche nos efforts visant à prévenir les conflits, si nous voulons assurer pleinement la protection des enfants. Nous voudrions partager quatre messages clefs sur la manière dont nous pouvons renforcer la prévention dans le cadre du programme sur les enfants et les conflits armés.

Premièrement, nous estimons que les efforts de l'ONU en matière d'alerte rapide et de suivi de la violence doivent prendre en compte des indicateurs pertinents adaptés aux enfants. La prévention ne peut être véritablement efficace que si les facteurs de risque qui conduisent à des violations graves contre les enfants sont identifiés, compris et traités de manière approfondie avant qu'un conflit n'éclate, et si ce n'est pas le cas, de manière dynamique lorsqu'un conflit est toujours en cours. Un exemple de domaine à haut risque sur lequel on peut se concentrer et agir concerne les conséquences des facteurs socioéconomiques tels que la pauvreté et le manque de perspectives d'éducation, qui augmentent le risque que les enfants soient recrutés ou de nouveau recrutés par des groupes armés et exposés à la violence sexuelle. Il faut également s'efforcer d'intégrer les obligations en matière de protection de l'enfance à la planification, aux politiques, aux décisions et aux activités des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des organisations régionales, et désigner des personnes référentes en matière de protection de l'enfance dans le cadre des opérations de ces missions sur le terrain.

Deuxièmement, compte tenu de la nature transfrontalière de certaines violations contre les enfants en période de conflit armé, il est nécessaire de créer des

synergies entre l'ONU, les organisations régionales et les États Membres, en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies communes et des mécanismes de coordination qui améliorent l'échange d'informations et la coopération afin de prévenir le recrutement et l'utilisation transfrontaliers d'enfants, ainsi que la traite des enfants.

Troisièmement, nous exhortons les organisations régionales à renforcer leur collaboration avec les organisations de la société civile en matière d'alerte et d'intervention rapides, en mettant l'accent sur la protection des enfants. Des plateformes telles que la plateforme des organisations de la société civile pour la paix et la sécurité de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), si elles sont renforcées, pourraient contribuer à détecter et à anticiper plus efficacement les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ainsi que leurs conséquences sur les enfants. Nous encourageons donc la CEDEAO, dans le cadre de son partenariat avec le réseau des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest, à promouvoir le partage d'informations et d'expériences en vue d'œuvrer plus efficacement à la prévention des conflits et à la protection des enfants.

Quatrièmement, les ressources que nous consacrons à la mise en œuvre du programme relatif aux enfants et aux conflits armés sont révélatrices de l'importance que nous lui accordons. Nous encourageons donc le Conseil à appuyer pleinement l'affectation de ressources ciblées, concrètes et en temps voulu pour faciliter les réponses aux menaces visant les enfants et prévenir les dangers auxquels ils pourraient être confrontés. En outre, il est urgent que la communauté internationale et les États Membres fournissent des ressources ciblées et œuvrent de concert pour sensibiliser les communautés aux risques liés aux engins explosifs, ainsi que pour détecter les engins explosifs de toutes sortes qui pourraient mettre en danger la vie des enfants et clôturer les terrains où il se trouvent avant de les détruire. Nous lançons également un appel pour qu'on continue de fournir un appui aux écoles en tant que centres de paix, notamment en assurant une éducation éclairée et en apportant un appui durable aux programmes d'alimentation scolaire.

Pour conclure, je tiens à redire que, même si des progrès importants ont été réalisés au niveau mondial en matière de sensibilisation et de prévention des violations graves contre les enfants en période de conflit armé, le chemin qui reste à parcourir est encore plus long. Le Ghana s'engage à faire des efforts supplémentaires pour protéger les enfants et leur offrir un avenir sûr et durable.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier chaleureusement la Représentante spéciale Gamba de Potgieter, la Représentante spéciale Maalla M'jid et M^{me} Divina des exposés intéressants et utiles qu'elles ont présentés aujourd'hui. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance d'information aujourd'hui. Nous nous réjouissons à la perspective du mandat de Malte en tant que Présidente du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) donne un aperçu peu réjouissant des conséquences que les conflits continuent d'avoir sur les enfants. Il ne fait aucun doute que nous avons toutes et tous été affligés d'apprendre, à la lecture de ce rapport, que près de 24 000 violations ont été confirmées. Les États-Unis restent fermement attachés au programme relatifs aux enfants et aux conflits armés et tiennent à ce qu'il soit intégré à l'ensemble des travaux du Conseil de sécurité. Lorsque nous prenons des mesures préventives pour protéger les enfants, nous protégeons et préservons notre avenir collectif. Pour prévenir des violations et des exactions futures contre les enfants, nous devons faire comprendre à ceux qui commettent ces actes qu'ils seront amenés à en répondre.

La délégation russe a tenté de présenter sa guerre en Ukraine comme étant dans l'intérêt des enfants ukrainiens. Je vais être clair. En Ukraine, l'invasion brutale à grande échelle de la Russie a des conséquences dévastatrices sur les enfants. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir inclus l'Ukraine parmi les pays dans lesquels la situation est préoccupante dans son récent rapport, qui met en lumière les violations et les exactions inimaginables que la Russie commet contre les enfants ukrainiens. Lors de sa récente visite en Ukraine, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, a souligné un aspect tragique de la guerre russe, à savoir ses conséquences sur les enfants et, en particulier, la délivrance de passeports russes à des enfants ukrainiens non accompagnés en temps de guerre. De nombreuses informations indiquent que la Russie se livre à une vaste opération de déplacement d'enfants ukrainiens dans les territoires contrôlés et occupés par la Russie, ainsi que de transfert d'enfants vers la Russie même, et, dans certains cas, de déportation d'enfants ukrainiens à des fins de russification et d'adoption ou de placement dans des familles en Russie.

Un autre outil indispensable pour prévenir ces types de violations, ce sont les conseils d'expert fournis

par les équipes spéciales de pays (surveillance et information) de l'ONU, ainsi que par les spécialistes de la protection de l'enfance des autres missions des Nations Unies dans le monde. Sans leurs efforts inlassables et leur travail crucial, d'innombrables autres enfants souffriraient. Et il est de notre responsabilité, en tant qu'États Membres, de veiller à ce que des ressources suffisantes et du personnel spécialisé dans la protection de l'enfance soient déployés selon que de besoin dans les opérations de paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays des Nations Unies, afin que celles-ci puissent s'acquitter de leur mandat. Lorsque nous laissons ces postes vacants ou en sous-effectif, nous laissons les enfants en danger.

Les enfants, en particulier les filles, ont été soumis à des taux alarmants de violence fondée sur le genre. Nous sommes particulièrement choqués par le fait que les enlèvements de filles ont augmenté de 41 % dans le monde, ces filles étant ensuite fréquemment soumises à des violences fondées sur le genre, telles que les mariages forcés, le viol et d'autres formes de violence sexuelle. Les résultats positifs des efforts déployés pour dialoguer avec les parties aux conflits, qui ont permis la libération de 12 214 enfants des mains de groupes armés et de forces armées, sont encourageants. Néanmoins, il convient de faire davantage pour promouvoir la justice et la responsabilité pour ces enfants rescapés et remédier de toute urgence aux effets à long terme sur leur santé mentale et physique.

Les enfants vivant dans des zones de conflit sont confrontés à de graves problèmes de protection. En Éthiopie, des milliers d'enfants ont été contraints de fuir leurs foyers, séparés de leur famille et soumis à des violences sexuelles. L'accord sur la cessation des hostilités dans le nord de l'Éthiopie est encourageant, et nous espérons que le Gouvernement et les autorités tigréennes poursuivront sur cette lancée. Nous soulignons également que toute solution durable au conflit doit comporter des solutions globales, notamment une justice transitionnelle pour les victimes et les personnes rescapées et l'obligation de rendre des comptes pour les auteurs des atrocités commises.

En Afghanistan, les pratiques de mariage d'enfants, de mariage précoce et de mariage forcé ainsi que le recrutement ont eu un effet désastreux sur le bien-être physique et émotionnel des enfants et des jeunes. Les filles ont été particulièrement touchées, dans la mesure où certains cas se sont traduits par des grossesses précoces et dangereuses. Les rescapés de la violence

fondée sur le genre et les enfants soldats démobilisés, y compris les rescapés de la traite, doivent pouvoir accéder à un abri et à des soins à long terme. Les États-Unis condamnent la pratique néfaste du *batcha bazi* et exhortent les Talibans à y mettre fin et à développer les services de protection et de réadaptation pour les enfants concernés. Les États-Unis condamnent également la décision du 24 décembre 2022 interdisant aux femmes de travailler pour des organisations non gouvernementales ; cela aura des conséquences disproportionnées sur les femmes et les enfants en tant que bénéficiaires de l'aide humanitaire, notamment des services de santé.

Pour terminer, il est important, et je pense que nous sommes tous d'accord, que le Conseil s'exprime d'une seule voix pour réclamer une plus grande conformité au droit international humanitaire, le respect des droits humains et le renforcement de l'application du principe de responsabilité pour toutes les violations et atteintes commises contre des enfants. Le Conseil a la capacité et le devoir de faire davantage pour protéger les enfants du monde entier, et nous pouvons commencer par renforcer les mécanismes de responsabilité existants et consacrer davantage de ressources aux spécialistes de la protection de l'enfance de l'ONU.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir fait en sorte que la question des enfants et des conflits armés reste une priorité pour le Conseil de sécurité, et d'avoir choisi d'axer le présent débat sur la prévention. Nous nous félicitons à la perspective de travailler avec vous en tant que Présidente du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Je tiens également à remercier M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, et M^{me} Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, de leurs précieux exposés et des efforts inlassables qu'elles font pour renforcer la protection des enfants. Et nous remercions M^{me} Divina de s'être jointe à nous aujourd'hui et de nous avoir fait part de son point de vue.

Je me concentrerai aujourd'hui sur la réalité inacceptable qu'est la souffrance des enfants dans notre région en raison des situations de conflit. Je tiens à insister sur le fait que chaque enfant vivant dans une situation de conflit, et chaque situation de conflit ayant une incidence sur des enfants, mérite toute l'attention du Conseil. Selon les rapports de l'UNICEF, en 2022,

rien que dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, 580 enfants ont été tués à la suite de conflits ou d'actes de violence. Dans l'ensemble de la région, quelque 50 millions d'enfants ont besoin d'une aide humanitaire, et plus de 13 millions d'autres sont déplacés. La résolution 2427 (2018) a été un tournant dans le travail visant à élaborer une approche préventive en matière de protection des enfants, notamment par le biais de partenariats dans l'ensemble du système des Nations Unies. La présente séance étant l'occasion de recentrer nos efforts sur cette question, j'aimerais souligner trois éléments qui devraient guider nos partenariats dans le domaine de la prévention.

Premièrement, nous devons donner la priorité à l'éducation et y investir en tant qu'outil de prévention. L'éducation donne aux générations futures les moyens d'agir et favorise la compréhension mutuelle et le dialogue entre elles. Elle protège également contre le recrutement d'enfants et contre la haine et l'intolérance qui alimentent les conflits. Investir dans l'éducation exige de prendre explicitement position, à titre national ou en tant que membres du Conseil, quant à la nécessité d'un accès égal à l'éducation et à la protection des lieux d'apprentissage, comme le garantit le droit international.

En Afghanistan, les filles sont malheureusement privées de leur droit fondamental à l'éducation. Au Yémen, les houthistes continuent d'utiliser les camps d'été pour enseigner aux enfants leurs principes extrémistes et les recruter, en violation de leurs obligations au regard du droit international et du plan d'action qu'ils ont signé avec l'ONU. Les écoles et autres établissements d'enseignement ne devraient jamais être utilisés pour promouvoir la radicalisation et doivent toujours rester des sanctuaires permettant aux enfants d'apprendre et de s'épanouir et leur ouvrant des perspectives. Les Émirats arabes unis appellent les parties aux conflits à se conformer aux obligations que leur impose le droit international humanitaire et à garantir, protéger, respecter et promouvoir le droit à l'éducation.

Deuxièmement, les États Membres doivent échanger des données d'expérience et des pratiques optimales en matière de réadaptation, de réinsertion et de rapatriement des enfants, et fournir l'assistance technique et financière nécessaire. Les guerres infligent des dommages graves et durables au bien-être physique et mental des garçons et des filles. Cela exige des programmes de réintégration complets qui tiennent compte des différences d'âge, de capacités et d'autres besoins des enfants. En Iraq, par exemple, les autorités et la population en général continuent d'être aux

prises avec l'héritage traumatisant des crimes perpétrés par Daech contre les filles, avec une tendance alarmante au suicide parmi les membres de la communauté yézidie. De même, la situation désastreuse des enfants dans le camp de Hol en Syrie, qui est devenu un terrain propice à la radicalisation, doit de toute urgence retenir l'attention de la communauté internationale. À cet égard, nous saluons les efforts qui ont conduit au rapatriement de certains enfants, et encourageons les pays qui ont pris de telles mesures à partager leurs meilleures pratiques afin de permettre à d'autres de prendre des initiatives similaires.

Troisièmement et enfin, une action coordonnée en matière de lutte antimines devrait être un élément central de notre partenariat pour garantir une approche préventive. Même en période de trêve ou d'après-conflit, des enfants continuent d'être tués et mutilés par des mines terrestres. Malheureusement, c'est particulièrement le cas dans notre région. Au fil des ans, les Émirats arabes unis ont participé au financement de projets de déminage et d'élimination des restes explosifs de guerre, notamment en Afghanistan, au Liban et au Yémen, et nous continuerons à appuyer les efforts de déminage et de sensibilisation.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Virginia Gamba de Potgieter, M^{me} Najat Maalla M'jid et M^{me} Divina de leurs exposés éclairants. Nous marquons cette année le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2427 (2018), qui souligne l'importance cruciale de la protection de l'enfance dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Le Japon apprécie au plus haut point l'action menée et les réalisations obtenues à ce jour en la matière. Il est toutefois regrettable qu'en temps de conflit armé, les enfants continuent de subir des violations graves et à grande échelle de leurs droits les plus fondamentaux. Le Japon exhorte toutes les parties à des conflits armés à respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international et à appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Il faut rappeler que la résolution 2427 (2018), adoptée à l'unanimité par le Conseil, condamne fermement les attaques visant des écoles. Nous invitons instamment tous les États Membres à s'assurer que ces attaques

donnent lieu à des enquêtes et que leurs auteurs soient dûment poursuivis.

L'accès à une éducation de qualité fait partie des moyens concrets qui sont mis en exergue dans la résolution 2427 (2018) pour ce qui est de protéger les enfants dans les conflits armés. M^{me} Divina a également insisté sur l'importance de l'éducation afin de promouvoir la participation des enfants à la prise de décisions. L'accès à une éducation de qualité est un droit humain fondamental et un puissant moyen de prévenir et d'atténuer les conflits. Elle contribue à endiguer le recrutement d'enfants soldats et enseigne les compétences requises pour la réinsertion et la réadaptation des enfants touchés par un conflit.

Le Japon appuie donc un certain nombre de programmes d'éducation dans des pays touchés par un conflit. Ainsi, depuis de nombreuses années, l'Agence japonaise de coopération internationale propose en Afghanistan des programmes d'alphabétisation informels pour les filles et les femmes et des formations destinées aux enseignants. De même, avec le concours financier du Japon, l'UNICEF a aidé le Gouvernement burkinabé à construire des collèges et à élaborer des modules d'apprentissage spécialement consacrés à la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Sur la base des résultats du Sommet sur la transformation de l'éducation de l'an dernier, le Japon est prêt à accélérer son action en faveur d'une éducation inclusive et équitable pour tous les enfants et les jeunes, y compris ceux qui sont touchés par un conflit.

Les enfants ne doivent pas être les victimes des conflits armés ; ils doivent au contraire porter les espoirs de paix et de développement durable. Il nous appartient de n'épargner aucun effort pour améliorer les environnements d'apprentissage, assurer l'accès à une éducation sûre et de qualité et garantir la sécurité humaine de tous les enfants. Le Japon poursuivra son étroite collaboration en ce sens avec les autres États Membres, le système des Nations Unies, les organisations humanitaires internationales et les organisations de la société civile.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 12 h 15.